

COORDINATION NATIONALE INFIRMIERE



270 Bd Sainte Marguerite
13 009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 /1

☎ : 04 91 74 50 70 / ☎ : 04 91 74 61 47

coord-nat-inf@hotmail.fr

www.coordination-nationale-infirmiere.org



Marseille, le 4 avril 2007

A

Monsieur Philippe Bas
Ministre de la Santé, de la Famille et des
Personnes Handicapées
8, av de Ségur
75350 Paris 07 SP

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que le préavis de grève que nous avons déposé pour le 14 mars reconductible est toujours d'actualité.

Suite à la journée d'action du 3 avril 2007, à Paris et en province, ainsi qu'au rejet de nos revendications par Mmes Geney, Deloge et M. Boudet qui confirme l'absence de plus en plus marquée de reconnaissance dont est victime la filière infirmière en France, nous vous confirmons l'amplification du mouvement par des actions en région dans les jours et semaines à venir ainsi qu'un nouveau rassemblement à Paris en mai.

Nous vous demandons de prévenir toutes les DDASS que tous les prochains mouvements sont couverts par le même préavis.

Nous tenons également à souligner les multiples dysfonctionnements et non respect du droit de grève de la profession dans de nombreux établissements (non-transmission du préavis ou assignations abusives). En conséquence et soucieux du bien être de nos patients, nous vous demandons d'adresser conjointement à notre préavis une circulaire rappelant l'usage en termes d'assignation individuelle et la définition du service minimum.

En effet, la Coordination Nationale Infirmière ne peut accepter la proposition de votre cabinet qui présente comme une avancée la possibilité de s'engager pour une Licence post diplôme d'état. D'une part, cette éventualité est déjà une réalité et d'autre part, elle ne répond pas aux besoins de santé ni au cursus de formation de nos collègues européens.

Nous avons été consterné d'entendre lorsque la délégation a été reçue hier que notre diplôme d'état n'était pas un diplôme de l'enseignement supérieur....

L'abandon de la formation actuelle par 20 à 25% des étudiants devant les difficultés de prise en charge et les conditions d'encadrement en stage ne semble pas interpellé vos services qui sans répondre à nos interrogations persistent à vouloir augmenter le temps de formation.

Le coût de la revalorisation de nos salaires liée à la mise en place de la Licence en Soins Infirmiers est d'évidence un obstacle majeur, mais le coût de formation d'infirmiers durant plus de 3 ans pour une durée de vie professionnelle comprise entre 10 et 15 ne serait-il pas aussi à considérer ? Sur ce sujet bien sûr vos représentants sont restés muets...

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour le bureau de la CNI,
Le Président.
François IZARD